

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 9 (1959)
Heft: 1

Artikel: Les droits de l'homme et la grâce de Dieu
Autor: Quervain, Alfred de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES DROITS DE L'HOMME ET LA GRACE DE DIEU

Ce que j'ai à dire peut être résumé en deux phrases : les droits de l'homme sans la prédication et la confession de la grâce de Dieu séparent ceux que le Christ veut unir ; ils ne sont pas salutaires à l'homme, ils deviennent toujours à nouveau une source d'attitudes inhumaines. La prédication de la grâce de Dieu qui oublie les droits de l'homme ne comprend plus la grâce de Dieu, ce que Dieu dans son amour a fait pour l'homme. — Disons très brièvement ce qu'est la grâce de Dieu et ce que sont les droits de l'homme. La grâce de Dieu c'est son amour libre, amour que l'homme n'a pas mérité, qui fait de l'homme l'enfant et le serviteur de Dieu, qui fait de l'homme le frère de Jésus-Christ, de la Parole faite chair, qui élève l'homme en faisant de lui celui qui comprend l'Éternel, qui lui parle et lui répond, qui le représente sur cette terre. Les droits de l'homme sont ces droits qui dans les constitutions modernes cherchent à défendre la dignité de l'homme, à le protéger contre les revendications de l'État et contre les prétentions de la société. Ces droits peuvent être exprimés à nouveau en face de nouveaux dangers. Mais cette évocation des droits de l'homme dans les constitutions nous rappelle que c'est Dieu dans sa grâce qui confère à l'homme des droits, que Dieu est son vrai protecteur, un protecteur plus autorisé que ces constitutions créées par les citoyens. Après ces définitions qui peuvent faciliter notre travail, abordons notre sujet. Nous méditons les tâches de notre ministère, du ministère de l'Église et de chaque membre de l'Église en parlant : de la confession de la grâce de Dieu, de la dignité de celui auquel Dieu fait grâce et des droits que cette dignité comporte, de la responsabilité du croyant envers le prochain dans la situation actuelle.

I

Dans un petit livre qui vient d'être traduit, Johannes Hamel, ancien aumônier des étudiants de Halle, dans l'Allemagne de l'Est, fait la remarque suivante : « Les chrétiens de l'Est ne sont-ils pas plus disposés à réclamer des droits, à se plaindre des droits qui leur

manquent qu'à proclamer la grâce de Dieu, qu'à se réjouir de la présence de Dieu dans le Christ, dans le don du Saint-Esprit ? » Nous savons ce qui pèse sur les chrétiens de l'Est : les parents n'ont plus le droit de donner à leurs enfants l'enseignement et l'éducation qui correspondent à leurs convictions chrétiennes. Le caractère de l'école devient toujours plus nettement matérialiste au sens d'un marxisme primitif. Le but de son enseignement est le culte de la religion communiste, le culte de la société communiste. L'Etat fait tout pour former une nouvelle génération qui sera peut-être encore chrétienne de nom mais communiste dans ses pensées et dans ses actes. J'interprète assez librement Hamel pour qu'il nous aide à éclaircir notre sujet. Les chrétiens dans l'Allemagne de l'Est comme les chrétiens partout sont en danger de penser tout d'abord aux droits qui leur tiennent à cœur, aux droits qui sont lésés. Ils oublient que l'Eglise de Jésus-Christ est aussi dans les temps qui ne nous plaisent guère le témoin de la victoire de la grâce dans le Christ crucifié et ressuscité. Des parents réclament que l'éducation chrétienne qu'ils donnent à leurs enfants soit respectée, que l'enseignement de l'Eglise ne soit pas contrecarré par l'enseignement de l'école, par la propagande de l'athéisme que l'Etat encourage. Mais les parents et les membres de l'Eglise sont-ils pour leurs enfants et aussi pour les athées des témoins de la grâce de Dieu ? Que défendent-ils ? Par quoi sont-ils unis ? Non seulement beaucoup de chrétiens à l'Est mais nous aussi nous sommes en danger de penser et d'agir en conséquence : nous voulons rester ce que nous étions ; c'est notre droit, c'est la liberté que nous réclamons, liberté de conscience, liberté de culte, liberté de faire nous-mêmes l'éducation de nos enfants, maintien des droits qui nous protègent contre la tyrannie de l'Etat et enfin droit à la propriété. Nous nous rappelons que déjà Karl Marx n'était pas impressionné par ces revendications. Il reprochait aux Anglais de parler de christianisme et de penser à leurs affaires, à leur enrichissement. Il reprochait aux Juifs, qui réclamaient la liberté d'être Juifs tout en ayant tous les droits d'un citoyen chrétien, de demander au fond la liberté d'opprimer le prolétaire, de beaucoup gagner. L'Eglise défend-elle ce qui d'après l'homme est *son droit*, ce qui lui plaît, ce qu'il possède et veut peut-être développer ou confesse-t-elle l'aide divine, Dieu souverain dans son amour, dans sa grâce ? Cette question n'est pas posée seulement aux chrétiens à l'Est. Nous aussi, qui vivons à l'Ouest, devons examiner ce que nous croyons, ce que nous confessons.

Nous sommes d'accord que le nationalisme à la Hitler est plus dangereux pour l'Eglise que le communisme, justement parce qu'il n'est pas franchement athée. Il a engendré le christianisme allemand, français, suisse. Nous pourrions aussi dire que ce christianisme, qui existait depuis longtemps, qui existait longtemps avant Hitler, a

reconnu son affinité avec le nationalisme. Ce christianisme s'oppose à la souveraineté de la grâce, même si en théorie il l'accepte. Nous ne sommes pas nationalistes ; mais le christianisme des droits de l'homme, si répandu dans nos Eglises sous la forme d'un conservatisme ou d'un humanisme progressiste, parle de l'homme, de ce qui revient à l'homme, de ce que l'homme voudrait faire pour Dieu, au lieu de proclamer *ce que Dieu a fait*. Ce christianisme prétend connaître la grâce et la prêcher. Mais tant de prédications sont en fait des plaintes et des accusations. Nous sortons du culte en plein accord avec le prédicateur, ou en protestant parce que nous nous prévalons d'autres droits ; mais dans les deux cas nous sommes au fond aussi tristes qu'avant ou indignés de ce manque d'entente parmi les chrétiens. Nous avons déjà pris une décision avant d'avoir médité ce que Dieu a accompli, avant d'avoir loué Dieu avec nos frères, avant de nous être humiliés avec eux devant Dieu. Nous sommes pour ou contre la bombe atomique, pour ou contre une politique antibolchéviste, pour ou contre la politique du gouvernement, avant d'avoir entendu la bonne nouvelle. Et pourtant nous prétendons que notre décision est celle d'un chrétien, que les autres chrétiens doivent nous soutenir. Permettez-moi de vous citer un exemple. Il s'est passé il y a bientôt trente ans, mais je me demande toujours à nouveau, si nous ne faisons pas ce qui, alors, nous parut inadmissible. C'était après une conférence de Karl Barth sur le don du Saint-Esprit, sur le règne de la grâce par la puissance du Saint-Esprit. Un petit cercle, qui avait pour devise « La grâce, rien que la grâce, la grâce tout entière », terminait la journée en s'indignant de ce qu'il appelait la corruption dans la jeune République allemande. Un conservateur tombait sur les démocrates et les socialistes, en cherchant ce qu'il pouvait leur reprocher. Alors une question timide fut posée : « N'avons-nous rien de mieux à faire après cette conférence sur la grâce ? ». Ne devrait-elle pas guider aussi notre attitude politique ? Nous ne nions pas la grâce, nous nous efforçons de la prêcher. Mais elle n'est pas au centre de la vie de nos Eglises. Est-elle au centre de notre ministère ? Sommes-nous conscients qu'elle doit être ce qui illumine notre enseignement, notre catéchisme ? Nous chantons les cantiques de Paul Gerhardt et nous sommes impressionnés par la joie, par le manque de crainte qu'expriment ces prières, ces confessions de foi. Les souffrances, les humiliations, les persécutions, toutes choses que Paul Gerhardt a connues, lui le témoin de la guerre de Trente Ans, toutes ces ténèbres disparaissent devant la clarté de la grâce. Sans la joie qu'engendre en nous la grâce, notre christianisme, notre humanisme est sans puissance, est inhumain.

Peut-être allez-vous me dire avec une certaine impatience : tu nous répètes ce que nos pères, nos grands-pères, nos arrière-grands-

pères savaient et pratiquaient, eux qui étaient piétistes ou orthodoxes, qui ne connaissaient pas encore les responsabilités qui nous étreignent, qui n'avaient pas fait l'expérience du bolchévisme et du national-socialisme, de la bombe atomique et du conflit algérien. Je ne prétends pas prendre la défense de nos pères, ni les critiquer. Si vous parlez du passé, nous sommes invités à mieux écouter Luther, Calvin, Paul Gerhardt et, au XIX^e siècle, Kohlbrügge. Etudions la Bible ; prêchons ce qu'elle nous prêche ; vivons de son message. Alors nous comprendrons ce qu'est la grâce ; nous comprendrons que la grâce est vraiment au centre et détermine tout. Nous avons là ce qu'il nous faut toujours : réapprendre ce que nous ne saurons jamais assez. Le message biblique c'est *Dieu pour l'homme*, Dieu qui fait toutes choses nouvelles : Dieu pour Adam et Eve, Dieu pour Abraham et Jacob, Dieu pour Moïse et David, Dieu pour son peuple d'Israël, Dieu pour les hommes de toutes les nations, oui Dieu *décidément pour nous* dans le don de son Fils qui est présent parmi nous par le Saint-Esprit. Son Eglise est victorieuse par la foi en Emmanuel, en Jésus-Christ qui est Dieu pour nous ! Cette foi confesse : ils peuvent beaucoup contre nous et nos programmes et nos droits ; ils ne peuvent rien contre Dieu, contre sa volonté de nous donner la victoire décisive, d'être servi par nous. Ne disons pas que la prédication et la confession de la grâce, que la vie que donne la grâce sont chose inoffensive pour le monde qui tyrannise l'homme et porte atteinte à son humanité. La confession de la grâce, c'est la proclamation du Christ Roi des rois, de son Règne, de sa justice, de la Résurrection, but de l'histoire et de chaque vie. Il me semble que ce chef national-socialiste avait fort bien compris la portée politique de cette prédication, qui déclarait qu'il enverrait dans un camp de concentration quiconque prêcherait que le Saint-Esprit n'est pas lié à la race, le Saint-Esprit qui est la présence du Dieu de grâce. Une Eglise qui prêche la grâce appelle les communistes à la repentance avec une tout autre autorité qu'une Eglise qui combat pour certains droits de l'homme.

II

La devise : « La grâce, rien que la grâce, la grâce tout entière » voulait dire que pour le croyant il y a une seule préoccupation nécessaire, celle de se réjouir de la grâce. Eh bien non ! Il faut ajouter que le Dieu de grâce manifeste sa grâce à *l'homme*. Dieu se charge de tous les fardeaux de l'homme ; il est le protecteur de l'homme tout entier, aussi de son corps. Celui que Dieu aime, pour lequel il donne son Fils, n'est pas à la merci des hommes. Il y a des chrétiens qui déclaraient et qui déclarent peut-être aujourd'hui encore : « La grâce doit être prêchée ; c'est à la grâce de Dieu que l'homme doit se confier. Mais

l'Etat doit être sévère ; son régime doit être énergique, ses punitions ne peuvent être douces. » Ce sont les partisans de la peine de mort et d'un régime social qui exige beaucoup de l'homme. La vie humaine, l'homme dans l'Etat et la société sont alors isolés de la grâce. Mais nous savons par notre étude de la Bonne Nouvelle qu'il n'est pas permis de dire : l'âme de l'homme vit de la grâce, mais son corps est sous les puissances terrestres qui rendent un jugement sévère, correspondant au jugement de Dieu. La grâce pénètre notre vie tout entière. On a bien relevé l'humanité qui caractérise le peuple de l'Ancien Testament. Mais on n'a pas toujours situé cette humanité là où elle doit être cherchée ; elle découle de la prédication de la grâce. Dans leurs relations sociales, les Israélites sont des *frères*. Même le droit pénal est aussi marqué de cette humanité qui correspond à la fraternité. L'étranger, le *prochain* qui vit en Israël, a part à cette humanité qui proclame la bonté de Dieu. Le Dieu qui a tout créé pour que l'homme se réjouisse de sa bonté, de sa bienveillance et de sa grâce, n'a pas abandonné l'homme pécheur. Il montre dans la parole adressée à son peuple qu'il veut tout donner à l'homme qui s'est séparé de lui, qu'il est *son* Dieu, dans cette vie, sur cette terre. Si Dieu n'abandonne pas Caïn, le meurtrier, s'il le protège tout en le jugeant, il protège ceux qui sont son peuple. Voilà pourquoi nous parlons des *droits que Dieu confère à l'homme*, à celui qui par l'élection divine, par la foi est *notre frère*, à celui qui, quoique n'appartenant pas au peuple de Dieu, est *notre prochain*. Calvin a fort bien compris que ces droits sont autres que ceux d'un système politique. Ils ne sont pas donnés pour rendre l'homme puissant, indépendant des autres ; ils sont un témoignage rendu au fait que Dieu relève et maintient l'opprimé, le pauvre, le malheureux. Comme la grâce est donnée à celui qui ne peut la réclamer de Dieu, il en est de même pour le droit. L'opprimé qui cherche son droit en Dieu, en appelle à sa grâce, à sa bonté. Christ est le pauvre qui cherche son droit auprès de Dieu. Celui qui se réjouit de la résurrection de Jésus-Christ, se réjouit de ce que Dieu est son protecteur, le protecteur du pauvre. Je vous rappelle le cantique de Marie et les Béatitudes.

Mais peut-on parler dans le Nouveau Testament de droits ? Le Christ meurt ; il semble qu'il ne trouvera son droit que dans un autre monde, que ceux-là ont raison qui séparent la réalisation du droit du Christ de sa mort et de sa victoire, qui trouvent que le droit est une chose humaine, terrestre. Nous sommes invités à mieux réfléchir, à mieux écouter la bonne nouvelle que le Nouveau Testament proclame. Le Crucifié et Ressuscité n'est pas un roi sans royaume ; il ne règne pas seulement dans les âmes ou, comme d'autres s'expriment, seulement au ciel et non pas sur cette terre. Il est mort et ressuscité, il a vaincu la mort pour que nous *vivions* protégés, libérés par lui *sur*

cette terre. Il n'est pas obligé de nous préserver de la mort, de mettre fin à nos souffrances ; sa puissance dépasse les limites de cette terre qui n'est pas encore la terre renouvelée. Il peut nous laisser souffrir et mourir, le suivre sur le chemin de la croix. Il peut ainsi faire triompher notre droit, faire comprendre sur cette terre que le monde émancipé a tort, qu'il a perdu la partie. Mais il peut aussi protéger les siens sur cette terre, leur conférer des droits pendant cette vie précaire. Paul rappelle au maître Philémon que son esclave Onésime est son frère, qu'il a, quoique esclave, la dignité d'un frère, qu'il est appelé à consoler, à exhorter son maître comme un frère.

Dans l'Ancien Testament les droits du frère et du prochain sont proclamés avec la prédication de la grâce ; ils sont liés à elle. N'oublions pas cela quand nous sommes impressionnés par le droit du pauvre, par la justice sociale dans l'Ancien Testament. Ces droits sont exprimés dans une loi, dans un ordre politique. Ils obligent l'Israélite. Dans le Nouveau Testament, ces droits sont également liés à la prédication de la grâce ; mais ils ne font pas partie d'une loi juridique. Toujours à nouveau on a prétendu qu'il s'agit d'une spiritualisation de la foi, d'une séparation entre la foi et le droit, entre la charité et le droit. Est-ce vrai ? La charité, une charité qui se fait à toutes les situations, prend-elle pour le croyant la place du droit ? Le droit est-il profané ? Le chrétien est-il libre de vivre selon le droit autonome, inhumain peut-être, de sa nation ? Le Christ est le Roi des rois, le Juge suprême, celui qui règne dans un monde qui renie toujours à nouveau sa royauté. Nous ne pouvons pas prêcher la grâce de Dieu sans prêcher que cette grâce oblige, que cette grâce détermine les relations entre les hommes. La situation de l'esclave n'est pas réglée, comme c'est le cas dans certaines parties de l'Ancien Testament. Mais quand l'apôtre Paul exhorte Philémon qui a des esclaves, il ne le laisse pas libre de traiter Onésime selon le droit romain. Il lui montre la dignité de cet esclave qui est un frère, ce qu'il doit à cet esclave, ce que cet esclave peut être pour lui. Ce serait renier la puissance de la grâce que de ne pas signaler ce qui détermine les relations humaines du croyant. Retenons ceci : nous ne pouvons pas prêcher la grâce sans rendre témoignage de la dignité de l'homme, du service auquel il est appelé. Ne disons pas qu'il ne croit pas, qu'il est un incrédule, un athée. Il est *appelé* à croire, à servir selon les dons que le Christ confère aux membres de son Eglise. *Il est mon prochain*, celui que le Christ m'envoie pour que je porte son fardeau ; même s'il est mon ennemi, mon persécuteur, il est celui que le Christ m'envoie pour que j'accepte le service qu'il doit me rendre.

Comment témoigner aujourd'hui de la grâce *en défendant les droits du frère, du prochain* ? Nous voyons la tentation à laquelle

succombent tant d'hommes de retrancher ces droits de l'arbre qui doit les porter, de diviniser les droits de l'homme et d'oublier la grâce. Et nous voyons l'autre tentation, celle de se détourner des droits que Dieu confère en disant que la grâce reste à l'homme et qu'il doit se contenter de la grâce. Bien souvent chez les chrétiens les deux erreurs s'entremêlent, et cela donne lieu à des malentendus sans fin.

III

Dieu est le défenseur de l'opprimé, lui qui dans sa grâce ne laisse pas l'homme sans protection, qui lui accorde des droits. C'est à la communauté humaine de formuler les droits de l'homme qui ont leur fondement dans la grâce de Dieu. Les juristes et les hommes d'Etat ne connaissent peut-être pas ce fondement ; ils ignorent ce que Dieu fait pour l'homme. Mais le croyant rend grâce à Dieu de ce que ces droits, qui ne sont pas divins, qui sont la création d'une politique très humaine, sont pourtant un don divin, une aide que Dieu accorde à l'homme par le ministère de l'Etat.

Le moment est venu de parler des droits de l'homme que veulent défendre les constitutions libérales. Ces droits ne sont dans aucun pays, sous aucun régime, assurés, intangibles. La propriété subit des restrictions qui partout paraissent nécessaires, parce que l'Etat a besoin d'argent et parce que des faibles — par exemple des paysans, des fermiers qui souffrent des spéculations sur la terre rurale — doivent être protégés. Les pères de nos constitutions libérales seraient désolés, tandis que la plupart des libéraux d'aujourd'hui acceptent la nécessité d'une limitation de la propriété. Nous tenons au secret postal ; mais après deux guerres et l'expérience de concitoyens qui font cause commune avec celui qui pourrait devenir l'ennemi de notre pays — je pense aux expériences de la Hollande et de la Suisse avec des agents au service de Hitler — nous comprenons que le secret postal n'est pas un droit absolu. Mais il y a encore une autre considération qui me paraît nécessaire. Les droits de l'homme ont été proclamés au XVIII^e siècle par ceux qui croyaient que l'homme est bon, qu'il faut en tout cas lui donner des droits fondamentaux, accepter le risque de la liberté. N'attendez pas de moi une polémique contre cette conception de l'homme. Ce qui se passe aujourd'hui doit nous préoccuper. *Le communisme et le conservatisme et le nationalisme sont au fond d'accord que l'homme qui n'est pas conforme à leur programme, qui ne se plie pas à leurs exigences est mauvais, dangereux pour les autres, qu'il ne doit pas être supporté et qu'il n'a pas de droit.* L'Etat, la société a le droit de se protéger contre lui en usant de tous les moyens disponibles : de la bombe atomique, de la torture ou d'une technique judiciaire qui dégrade l'humain, de mesures totalitaires.

Tout est permis pour triompher de celui qui est soi-disant un monstre, un ennemi de l'humanité, un imbécile dangereux. Nous pensons tout d'abord aux procès dans les pays communistes. Mais ceux qui craignent le communisme, ceux pour lesquels il est un cauchemar constant ne sont-ils pas en danger de le combattre en se servant des moyens qu'il a développés ? Nous trouvons, et c'est juste dans une certaine mesure, que les droits de l'homme sont menacés par le communisme et par le nationalisme qui est au fond fasciste et totalitaire. Le fanatisme nationaliste qui, en revendiquant le droit de l'homme de vivre selon ses coutumes nationales, sacrifie les autres droits, revêt des formes effroyables. Mais peut-être est-il un signe que nos conceptions des droits de l'homme, des droits du propriétaire, du travailleur au sens européen, de l'homme civilisé, oui même du bienfaiteur, ont besoin d'être corrigées. Les droits de l'homme ne sont pas acquis. Nous avons cru les *avoir*. Rappelons ici le livre de Gabriel Marcel : *Etre et avoir*. Nous ne les avons pas, ces droits de l'homme. Il importe de les retrouver, de découvrir l'arbre qui les porte, de les déclarer à nouveau. La Suisse vient de reconnaître qu'elle aurait dû agir autrement envers les Juifs qui pendant la dernière guerre attendaient en vain que nos frontières s'ouvrent pour ceux qui étaient menacés par une mort terrible. Mais si la chose se répétait, serions-nous plus humains, plus respectueux des droits de l'opprimé, de celui qui est abandonné de tous, comme vient de le montrer *Réforme* pour les Juifs après 1939 ? Il y faudrait vraiment une conversion, et des chrétiens qui s'engagent, qui ne craignent pas de confesser la foi, de risquer beaucoup.

Terminons par quelques remarques sur les conséquences de ce que nous avons trouvé. Je tiens à souligner que je ne parlerai pas du témoignage des Eglises de l'Est. C'est à nous, chrétiens habitant l'Ouest, de dire quels droits Dieu confère à l'homme aujourd'hui, à l'homme qui vit avec nous. Le message biblique nous dit que Dieu est le protecteur du pauvre, du faible, de l'opprimé. C'est ce que nous n'avons pas le droit de perdre de vue. La propriété n'est pas sainte, intangible. Dieu protège l'homme et non pas un ordre. Il veut l'ordre au service du faible et non pas l'ordre pour soi, au service du fort et du puissant. Les droits de l'homme, ce sont les droits qui protègent l'homme contre ces puissances qui ne veulent plus servir, mais régner : l'Etat, l'Eglise quand elle est une institution puissante, la société, une certaine conception de l'ordre et de la sécurité, un certain système de défense de la liberté. Il ne s'agit pas d'opter pour le libéralisme et l'individualisme, de dénigrer l'Etat plus puissant aujourd'hui qu'autrefois, de protester contre les syndicats qui agissent pour l'ouvrier. Le chrétien n'a pas le culte de la liberté, l'horreur des institutions. Comment pourrait-il diviniser l'homme, lui qui croit en

Dieu ? Mais il est critique, quand on veut lui faire peur. Nous trouvons peut-être que les droits de l'homme peuvent être suspendus lorsque l'Etat est en danger. Mais qui est responsable de l'affaiblissement des autorités politiques ? Est-ce seulement celui contre lequel on sévit avec sévérité ? Le chrétien voit plus clair, parce qu'il connaît ses propres fautes, parce qu'il reconnaît sa propre responsabilité. Il sait aussi que l'ennemi est notre prochain, qu'un dialogue doit s'engager avec lui, que nous n'avons pas à le détruire.

Le libéralisme, s'il existe encore, nous engage à courir le *risque* de la liberté. Il est facile de montrer les dangers que courent non seulement la société, l'Etat, le mariage, la famille, mais aussi l'homme qui use de la liberté, qui croit tout possible, qui veut mener une vie pleine de risques. La génération qui a passé les cinquante ans a fait là de douloureuses expériences. C'est pourquoi notre libéralisme est tempéré et s'impose des limites ; il est plus prudent que celui de nos pères, plus soucieux de rappeler à l'homme qu'il ne peut pas tout. Pensons au mariage : l'homme a le droit de se marier, de se marier librement ; l'Etat n'intervient pas pour défendre différents intérêts : la santé et la qualité de la famille, la pureté de la race. Nous comprenons que chez nous, dans certains cas très rares, il empêche un mariage qui serait une catastrophe. En général l'Etat est en Suisse, en France, en Allemagne et dans bien d'autres pays, vraiment encore libéral quand il s'agit du mariage. Le chrétien se réjouit de ce droit de l'homme non pas parce qu'il est naturellement libéral. Il sait que ce droit correspond à ce que le mariage est selon la bonne volonté de Dieu : la réalisation d'un amour et d'une communion qui ne peuvent être assurés par des lois. Pour le chrétien, il ne s'agit pas de risques à courir, mais de *reconnaissance et d'obéissance envers le don que Dieu offre à l'homme par sa Parole*. L'humanité dont nous devons témoigner aujourd'hui est un acte de foi, de reconnaissance, d'obéissance et non pas la manifestation d'une idéologie libérale ou pacifiste. Nous avons, me semble-t-il, des raisons politiques, patriotiques et même militaires pour travailler à ce que la bombe atomique et tout ce qui lui ressemble soit éliminé. Mais la raison décisive c'est la foi, la reconnaissance, l'obéissance envers celui qui ne veut pas que nous nous détruisions, qui ne veut pas que nous détruisions notre ennemi, celui que nous sommes tentés de déclarer indigne. Il est malgré tout notre prochain, celui que Dieu nous envoie.

Nous ne pouvons rendre témoignage dans la crainte et dans la haine des droits que Dieu confère. Et nous ajoutons : *nous ne pouvons faire une politique dictée par la crainte et la haine, combattre nos ennemis par tous les moyens*. Ceux qui ont vraiment résisté à Hitler, résisté peut-être les armes à la main, ont compris que ce n'est pas la haine qui remporte la victoire décisive, mais l'obéissance à Dieu, la

reconnaissance, qui voit un prochain dans le pire ennemi. Mais c'est aujourd'hui que nous devons le savoir, le pratiquer, le pratiquer en face de l'ennemi d'aujourd'hui. Cet ennemi est peut-être fanatique, incapable de nous écouter, de nous rendre justice, de comprendre le droit que nous défendons. Tout en défendant ce qui est juste, tout en défendant notre droit nous avons le privilège de continuer ce dialogue que lui refuse une certaine conséquence, de résister au fanatisme, donc de ne pas oublier que notre ennemi est un homme, notre prochain, que nous sommes responsables de lui. Le pasteur de Diekenschied, Paul Schneider, tué dans le camp de concentration de Buchenwald, n'a pas cessé de voir en ses bureaux le prochain que nous ne pouvons abandonner à son fanatisme, oui même à sa méchanceté. Jésus-Christ nous ordonne de *prier* pour notre ennemi. C'est là le fondement d'un vrai dialogue. Là, nous nous ouvrons à l'autre, sans capituler devant ses exigences parce que nous avons peur de lui ou parce que nous voulons la paix à tout prix.

Dans chaque détracteur des droits de l'homme il y a un opprimé qui réclame son droit, qui le réclame bien mal. C'est le privilège de celui qui se réjouit de la grâce de Dieu de voir en cet ennemi, en ce pauvre celui que Dieu nous confie pour que son droit lui soit accordé.

Par la prédication, par la confession, par l'exhortation personnelle et par le culte, l'*Eglise*, c'est-à-dire chaque confesseur, chaque membre du Christ est appelé à consoler, à exhorter ; les anciens, les synodes, tous sont appelés à proclamer les droits que Dieu donne à l'homme. Le prédicateur n'est donc pas le seul à veiller à ce que les droits de l'homme inscrits dans les constitutions soient respectés, si ces droits témoignent encore de l'amour de Dieu pour l'homme. Le prédicateur n'émet pas ses pensées sur la politique. Il invite des frères à examiner fraternellement, en priant Dieu de les éclairer, si le pauvre est discerné, sa cause défendue. Le pasteur n'est pas infailible ; il est prêt à se laisser fraternellement exhorter, corriger. Mais il ne change de prédication que s'il est exhorté au nom des compassions de Dieu, des compassions dont témoigne la Bible. Il corrige sa prédication si ses frères sont plus attentifs que lui à la grâce de Dieu et aux droits que le Dieu de grâce accorde à l'homme. Le pasteur ne veut pas régner sur ses frères par un programme politique, mais les appeler à agir en libérés. Et ceux qui cherchent ce qui est agréable à Dieu, défenseur du pauvre, ceux qui prient que Dieu les mène, rendent grâce de ce que Dieu les console et les exhorte par le ministère d'un frère. Plus le pasteur s'adresse à des frères pour les prier de reconnaître la miséricorde et la grâce de Dieu, plus il les appelle à écouter et à juger fraternellement la prédication, moins il craint la subjectivité de ses propres jugements. Plus les « auditeurs » veulent être guidés par la Parole, mieux ils savent tirer parti et faire un bon usage du

ministère d'un frère faillible. Ils se laissent exhorter et appeler à la liberté sans se scandaliser de ce qu'il pourrait y avoir de subjectif dans les jugements du prédicateur.

Mais le pauvre, l'opprimé n'est-il pas caché à nos yeux et surtout à ceux qui sont spécialement responsables de la politique ? Le péager, pour nous servir d'une expression biblique très vivante pour nous, n'est pas seulement le représentant d'une classe qui opprime les justes et qui est opprimée par les bien-pensants. Il est cet homme concret que je trouve sur mon chemin, qui attend une parole, un acte libérateur de ma part. Il est cet homme dénué d'amour et haïssant peut-être ceux qui ne l'aiment pas, qui ne le respectent pas. Il est aussi, et par là même, l'homme qui me montre combien je mériterais d'être haï de Dieu, combien je manque d'amour, de charité envers mon prochain. Et pourtant Dieu m'aime et se sert de moi. Voilà la prédication de la grâce qui est toujours concrète. Elle est concrète, parce qu'elle me montre cet homme qui m'accuse et que Dieu me redonne dans sa grâce. Ainsi la prédication de la grâce découvre toujours à nouveau, désigne ce pauvre dont le droit de prochain doit être reconnu selon la volonté de Dieu. Des ligues pour les droits de l'homme, des organisations humanitaires et politiques sont nécessaires. Des constitutions et des programmes doivent être élaborés ; nous avons là aussi peut-être à nous décider. Mais l'action décisive par laquelle le pauvre est honoré et défendu, c'est la proclamation de la grâce, c'est la joie dans le Seigneur.

ALFRED DE QUERVAIN.